

COVID-19

Réunion des acteurs du médico-social et du social

➔ 26 août 2020 / PA

➔ Etablissements - Domicile

Animation Virginie LASSERRE, DGCS

I. Propos introductifs

- ➔ On assiste à une augmentation des clusters en EHPAD. Confère le protocole du 11 août dernier relatif au renforcement des mesures de prévention et de protection dans les EHPAD et USLD en cas de dégradation épidémique.
La DGCS souhaite avoir des retours sur son application effective dans les territoires.
Le reconfinement en chambre n'est pas plaidé dans le protocole, mais quelques territoires indiquent que certains EHPAD ont appliqué ces mesures notamment dans les Bouches du Rhône et à Paris.
- ➔ Ressources humaines : une plateforme RH a été mise en place récemment, est-elle utilisée ? Est-ce que la tension RH est constatée sur les territoires ?
- ➔ Le soutien du sanitaire au médico-social se poursuit, c'est un objectif majeur de la DGCS-DGOS avec le souhait de pérenniser les mesures mises en œuvre pendant le confinement
- ➔ Hospitalisation dès les premiers cas de COVID : faut-il d'hospitaliser de manière systématique les premiers cas « COVID » ?

Réactions :

- ➔ Ressources humaines
 - Les salariés sont à bout de souffle
 - Stress post-traumatique important constaté au retour des congés des professionnels
 - Nécessité d'avoir un soutien psychologique
 - Constat d'une augmentation de l'absentéisme au mois d'août et ces jours-ci, vigilance à avoir quant aux futurs remplacements
 - Nécessité que les ARS soient vigilantes sur les CNR QVT
- ➔ Sur l'hospitalisation dès les premiers cas :
 - Piste intéressante à creuser peut-être en fonction du profil des résidents (exemple : les personnes ayant des troubles cognitifs qui ne peuvent respecter les gestes barrières)
 - Nécessité de creuser aussi les partenariats entre les EHPAD et les SSR qui montrent toute leur efficacité

II. Dispositif testé, tracé, isolé

Quel retour en font les fédérations ? L'IGAS est chargée d'évaluer ce processus et souhaite avoir notre retour.

Réactions

- ➔ Aucun retour sur ce sujet

III. Transposition des mesures de revalorisation du SEGUR de la santé

Intervention de David Soubrié, DGCS

Rappel : revalorisation de 183 euros net pour tous les professionnels y compris le secteur privé. Des accords doivent se mettre en place pour le secteur privé.

Périmètre : les établissements de santé et les EHPAD quel que soit leur statut.

La DGCS se rend disponible pour répondre aux questionnements des fédérations sur ce sujet

Réactions

- ➔ La revalorisation d'un point de vue de l'appartenance à une structure et non plus en terme de filières professionnelles pose question.
- ➔ Quelle profession est concernée par cette revalorisation ? Si cela concerne l'ensemble des professionnels vigilance à avoir quant à l'impact sur la section hébergement.
- ➔ Est-ce que la compensation financière sera totale de la part de l'Etat sur cette revalorisation (y compris section hébergement et dépendance) ?
- ➔ Nécessité d'élargir le périmètre de cette revalorisation et notamment aux professionnels des SSIAD, du domicile et des résidences autonomie

Réponse DGCS

- ➔ **Pour le secteur privé** : des négociations sont nécessaires entre les employeurs et les organisations syndicales
- ➔ **Périmètre** : ensemble du personnel des établissements de santé et des EHPAD quel que soit la section tarifaire. Est étudié la possibilité pour l'assurance maladie de prendre en charge la revalorisation de l'ensemble de ces professionnels (mesures à venir certainement dans le cadre du PLFSS 2021). **Des arbitrages sont en cours pour les résidences autonomie, les SSIAD et le secteur PH.**

IV. Plan métiers du Grand âge

Intervention de David Soubrié, DGCS

Le lancement du Laroque est prévu très prochainement, mais la DGCS n'a aucune information sur l'agenda et le contenu. Il y aura cependant un axe fort sur les métiers et il est prévu prochainement une réunion sur le sujet.

V. Autres sujets

➔ Les tests

Les fédérations font remonter les nombreuses problématiques liées à l'accès aux tests ainsi qu'aux délais d'attente pour recevoir les résultats. Les structures doivent être prioritaires.

Le protocole relatif au dépistage des professionnels à leurs retours de congés pose des questions en terme d'opérationnalité. Certaines ARS vont trop loin et vont jusqu'à produire des « normes » en la matière (exemple : ARS IDF et PACA qui demandent aux gestionnaires de faire des interrogatoires sur les conduites potentiellement à risque de leurs professionnels pendant les congés)

Réponse du centre de crise sanitaire : le délai de réalisation des tests est un vrai sujet, et concerne tous les secteurs d'où le message de priorisation des professionnels du 21 août dernier.

➔ Les pertes de recettes sur la section hébergement

Les fédérations s'inquiètent de la durée de compensation des pertes de recettes sur la section hébergement ainsi que du montant maximum du tarif hébergement compensé acté par la circulaire budgétaire 2020¹. Elles s'inquiètent également de la période de référence de la compensation de ces surcoûts et sur le taux d'occupation qui reste relativement faible.

Réponse de la DGCS : ces questions ont toutes été portées devant le cabinet de la Ministre et sont en attente d'arbitrage.

Quid de la perte des recettes des USLD ? La DGOS reviendra vers nous ultérieurement.

➔ La compensation financière des surcoûts

Les fédérations s'interrogent sur la prise en charge effective et intégrale des surcoûts constatés dans la gestion de la crise. Elles s'inquiètent sur les pratiques hétérogènes des ARS et souhaitent avoir des précisions sur les modalités de prise en charge et les périodes de référence.

Réponse de la DGCS : les ARS ont lancé fin juillet une enquête sur les surcoûts. Ces dernières sont en cours de remplissage. L'idée est d'avoir une prise en charge unifiée de ces surcoûts. Il y a eu quelques cafouillages sur les dépenses HT. Des précisions ont été apportées et seront confirmées demain aux ARS. La DGCS nous transmettra ces précisions. Sur la TVA : lorsque l'ESSMS est assujetti soit il y a récupération TVA donc les dépenses à renseigner sont HT soit il n'y a pas de récupération et les montants seront TTC. Les crédits seront

¹ Voir fiche n°[102789](#)

délégués au moment de la deuxième étape de la circulaire budgétaire qui interviendra normalement en octobre.

➔ **Approvisionnement en EPI**

Les fédérations interpellent la DGCS sur les sujets suivants :

- Quid de la fin d'approvisionnement en EPI à compter du 30 septembre ? Quelle prise en compte dans le forfait soin ?
- Nécessité de mettre en place des achats groupés, rationalisés car il y a une forte hausse des prix
- La question de la pénurie en gants/blouse est toujours d'actualité, la région Occitanie est particulièrement en tension

➔ **Communication autour des clusters et des décès.**

Les gestionnaires et les fédérations apprennent trop souvent la présence de clusters par les médias, il est donc nécessaire qu'ils soient informés en amont et en temps réel pour s'adapter au plus vite.

Décompte des décès : nécessité de connaître le lieu d'habitation des 20 000 décès à l'hôpital (domicile ou établissement)

➔ **Autres sujets :**

- Quid des modalités concrètes de mise en œuvre de la prime pour le secteur à domicile ? La DGCS indique qu'une réunion spécifique au domicile sera programmée prochainement
- Faut-il réactiver les unités Covid si la situation se dégrade ?
- La crise produit toujours ses effets, les ARS doivent conserver leur bienveillance envers les structures et ne pas multiplier les injonctions et les enquêtes.